

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00030

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 08 septembre 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 118,9 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 69 m², ainsi qu'une hauteur de 8,45 m, alors que la hauteur maximale permise est de 7,8 m dans la zone AF-15.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 6.2.7 paragraphes a) alinéa 2, stipule que la superficie d'occupation au sol d'un bâtiment accessoire doit être égale ou inférieure à 80% de la superficie d'occupation au sol du bâtiment principal ;
- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 6.2.8, stipule que la hauteur d'un bâtiment accessoire isolé ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal à l'exception d'un bâtiment agricole ou public.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 942, cadastre du Québec, sise au 292, rue du Pont, dans la zone AF-15.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 8 septembre 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 21 août 2026

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public amendé ci-contre, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 août 2026

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 21 août 2026

James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier